théoriquement, se rapproche le plus de l'*autocratie*. Le principat romain fut, dès son origine, comme aujourd'hui le czarisme, un composé des suprêmes attributions politiques, religieuses ou morales, sur lesquelles reposait alors le gouvernement. Mais en pratique, les empereurs que cette énorme concentration des pouvoirs ne rendit pas fous affectèrent de se proclamer les exécuteurs des lois et des volontés du sénat.

Théoriquement, l'*autocratie* refuse de reconnaître la suprématie d'aucune autorité. A Byzance même, où, grâce à la complaisance fatale des légistes et des théologiens, la volonté du souverain était transformée en loi des lois, et où il était à peine tenu compte de la dignité humaine, les actes de l'autorité impériale devaient encore trouver leur sanction dans les dispositions de la loi civile et religieuse.

En Russie, rien de pareil. Par suite d'une longue série d'événements qui se rattachent à la constitution même de l'existence nationale, l'*autocratie* est depuis des siècles vénérée par les masses à l'égale d'une arche sainte. Grâce au talent complaisant de ses historiens, et notamment du plus éminent d'entre eux, de Karamsine, le peuple russe est complètement convaincu que le maintien de l'indépendance nationale, le respect du territoire, l'unité politique, fiscale, administrative et judiciaire de l'empire, sont indissolublement liés au sort de l'*autocratie*. Là, comme dans beaucoup d'autres pays, l'*autocratie*, qui aboutit si facilement à n'être qu'une des formes du despotisme, est relativement récente. Derrière elle se trouve un long passé de liberté. Malheureusement pour celle-ci, son histoire se trouve associée avec des invasions de Tartares, des guerres intestines, et l'oppression des paysans par une aristocratie impitoyable. L'*autocratie* a, depuis longtemps, délivré la Russie des deux premiers de ces maux, et, après avoir déjà mitigé ce dernier, elle est aujourd'hui en voie de le faire disparaître. Dans leur reconnaissance, les masses font bon marché de ces époques maintenant vieilles de plusieurs siècles, où, suivant le chroniqueur Nestor, les assemblées de boyards disaient fièrement : « Nous voulons un prince qui gouverne selon les lois, » et où le chef de l'État prenait le même engagement et inscrivait en tête de tous ses actes cette formule : « Nous avons ordonné avec nos frères les boyards..... » Les masses ont été élevées à dédaigner une époque où, par suite d'une malheureuse série de circonstances fatales, la puissance publique, au lieu d'être à la fois l'orgueil et la force du pays, s'est trouvée malheureusement impuissante pour mettre l'honneur national à l'abri des insultes de l'étranger, maintenir la paix sociale, et obliger les classes supérieures à mettre de l'équité dans leurs rapports avec les classes placées au-dessous d'elles.

Le bien qui a pu s'accomplir en ce genre, le peuple russe est depuis des siècles accoutumé à le faire remonter au souverain, et à regarder comme traître, comme rebelle, comme digne des plus terribles châtiments, la pensée même d'une opposition à l'*autocratie*. Ainsi que l'a très-bien expliqué M. Mickiewitz, l'idée fondamentale que ce peuple se fait de la souveraineté est totalement différente des idées sur lesquelles sont basées les royautés européennes. « Le czar, dit cet écrivain, ne gouverne pas en vertu d'un droit qui lui est conféré par le sacre. Il ne règne pas en vertu de son titre d'empereur : le sacre, le titre, les droits légitimes de succession au trône eux-mêmes, n'entrent absolument pour rien dans le poids de son autorité souveraine ; le peuple connaît à peine le nom d'empereur ; un paysan n'emploie jamais ce titre pour désigner le souverain. Dans la conversation, dans le langage familier, on l'appelle grand juge, *gosoudar*. Jamais consul romain ne traita un chef militaire ennemi comme son égal en dignité. D'après les mêmes idées, le peuple russe serait tout scandalisé si son souverain s'avisait d'avouer publiquement qu'il n'est que l'égal d'un empereur ou d'un roi. Suivant les mystiques, Dieu passe son éternité à sonder les abîmes de sa toute-puissance, dont il ignore lui-même les principes et les limites ; il en est de même de l'empereur de Russie. » Ce respect de la multitude s'adresse, comme on le voit, plus à l'idée de la souveraineté qu'à la personne même du souverain.

Un des grands éléments de force de l'*autocratie*, c'est l'absence à peu près complète d'idée de légalité. Toutes les questions de la vie politique et sociale sont réglées en Russie avec autant et peut-être même plus de minutie que dans n'importe quel pays du monde. Mais si précises, si bien définies que soient les lois, l'autorité du prince intervient si souvent elle-même pour en modifier l'exécution, que la force de l'autorité de la loi qui ont les Russe à peine reconnaître dans la table en droit qu'elle l'est mais la loi exige que.

Cette fausseté première pour nous l'avons déjà dit, *scription en faux*, pour procédure particulière peuvent être dévoilées à l'*autocrate* peuvent, suivant les circ elle, et son armée provisoirement l'exécution épreuves que pensation est nécessairement sur les mœurs de la plainte en faux amène une sa tion. (art. 1319, § 2, Cod. N L'inscription en faux est inutile lorsqu'on ne conteste pas la sincérité du témoignage écrit de l'officier public, et qu'on attaque seulement comme doloifs ou simulés les déclarations que les parpromptement guéris si Dieu n'était pas si haut et l'empereur si loin. Sa science politique ne va pas au delà. Aussi est-il à remarquer qu'en Russie, contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le personnel des conspirations qui ont menacé l'existence de l'*autocratie* ne s'est jamais recruté dans les classes inférieures ; toujours il s'est composé de gens appartenant aux classes dites éclairées, et plus encore aux hautes classes qu'aux classes moyennes. Toutes les tentatives des hautes classes pour faire cause commune avec l'élément paysan ont échoué. Les perspectives de gouvernement constitutionnel, de garanties et de droits politiques qu'elles ont fait entrevoir, n'ont, jusqu'à présent, entraîné personne. Le paysan persiste à n'y voir qu'une menace pour le pouvoir dont il attend protection. Aussi, en Russie, le pouvoir du souverain est-il plus étendu qu'il ne l'a jamais été en Occident. Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon Ier, ont peut-être joui de plus d'autorité, de pouvoirs personnels plus grands que n'en ont les czars, mais aucun d'eux n'a joui des prérogatives que le peuple russe reconnaît à ses souverains. En sa qualité de pontife, le czar a une puissance encore plus absolue que celle des souverains musulmans, dont l'autorité est, en principe, limitée par le Coran, et circonscrite, en pratique, par les traditions religieuses et nationales. Ces entraves, ces limites, l'autorité du czar ne les connaît pas ; cette autorité se résume dans le mot *autocrate*, qui est le premier de ses titres officiels.

Depuis la Révolution française, les czars se sont surtout attachés à être aux yeux de leurs yeux de leurs sujets, des pontifes politiques. C'était là la grande ambition de l'empereur Nicolas. Pour atteindre ce but, l'Europe l'a vu faire des efforts gigantesques. La civilisation du clergé a singulièrement facilité cette tâche. Les cérémonies, les prières, l'enseignement du culte, ont, à la longue, été disposés de façon à rappeler aux peuples beaucoup plus l'idée du souverain que celle de Dieu. Un certain succès pratique a, jusqu'à présent, assez bien répondu à ces efforts. Le peuple russe considère de très-bonne foi les résistances que l'autorité souveraine comme des actes impies qu'il faut châtier avec la plus grande sévérité. À se trouve le secret des cruautés qu'une race naturellement douce a montrées dans ses luttes avec la Pologne.

L'*autocratie*, comme toutes les formes de gouvernement, a ses théoriciens. Les agitations révolutionnaires de la vieille Europe ont suscité en Russie une école de publicistes, qui ne voient que du fétichisme dans l'attachement des Occidentaux aux diverses formules de leur mécanisme politique. Cette école proclame que les nations ne peuvent se maintenir et grandir qu'à la condition de se laisser diriger par une seule volonté, et prédit aux autres peuples, épuisés d'idées et de sentiments, une ruine irrémédiable. L'issue désastreuse de la guerre de Crimée n'a point ébranlé la foi de ces publicistes et de la partie de la société russe qui se laisse conduire par leurs enseignements. La domination de l'Europe et de l'Asie par les populations religieuses de la *sainte Russie* est, pour ces imaginations ardentes, un fait d'une réalisation aussi certaine que s'il était déjà accompli. Pour arriver là, une condition est nécessaire, c'est que la nation persévère dans les voies du czarisme. Les peuples, lui dit-on, ne sont sauvables que par des traditions et des usages. Les délibérations du conseil intime ne sont pas une loi pour le maître. Au moindre signe, ces délibérations doivent cesser, et les conseillers s'abaisser à genoux et accepter comme une inspiration céleste l'ordre qui leur est transmis.

Telles sont les diverses formes et les divers résultats de l'*autocratie* dans les pays où ce régime politique s'allie avec une civilisation plus ou moins avancée.

AUTOCRATIQUE adj. (ô-to-kra-ti-ke — rad. *autocratie*). Qui a rapport à l'autocratie ; qui a le caractère de l'autocratie : *Gouvernement* AUTOCRATIQUE. *Pouvoir* AUTOCRATIQUE. *Sous l'ancien régime, le gouvernement était personnel*, AUTOCRATIQUE. (Proudh.)

— Méd. Qui a lieu spontanément : *Symptômes* AUTOCRATIQUES.

AUTOCRATIQUEMENT adv. (ô-to-kra-tike-man — rad. *autocratique*). Comme un autocrate, d'une manière autocratique : *Gouverner* AUTOCRATIQUEMENT.

AUTOCRATRICE s. f. (ô-to-kra-tri-se). Féminin peu usité du mot *autocrate*.

AUTO-DA-FÉ s. m. (ô-to-da-fé — de l'esp. *auto*, acte ; *da*, de, et *fe*, foi). Exécution solennelle d'un jugement prononcé par l'inquisition contre un impie, un juif ou un hérétique. Se dit surtout des exécutions par le feu : *Le tribunal espagnol de l'inquisition a fait exécuter environ cinquante mille* AUTO-DA-FÉ. *Un* AUTO-DA-FÉ *révolte l'humanité.* (Acad.) *Une juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier* AUTO-DA-FÉ, *donna occasion à ce petit ouvrage.* (Montesq.) *On reprochait à Montézuma d'immoler des captifs à ses dieux ; qu'aurait-il dit s'il eût vu un* AUTO-DA-FÉ? (Volt.) *En Espagne, comme à Rome, l'inquisition sera abolie, et l'affreux spectacle des* AUTO-DA-FÉ *ne se renouvellera pas.* (Napol. Ier). *Les* AUTO-DA-FÉ *ont remplacé les sacrifices humains.* (B.-Const.) *Philippe II ne permettait à ses sujets l'allégresse qu'au spectacle des* AUTO-DA-FÉ. (Lacretelle.)

tracisme, ont, dans l'*autocratie*, des résultats aussi funestes. Le souverain tout-puissant ne déteste rien tant qu'un sujet publiquement dévoué. Tout zèle qui va au delà d'une obéissance aveugle et servile devient importun et suspect. Les exceptions ouvrent la porte aux prétentions, les prétentions se transforment en droits, et, sous un despote, un sujet qui se croit des droits est un sujet rebelle. » Si les mœurs, l'influence de l'opinion publique, et, notamment, l'influence de l'opinion européenne, obligent le gouvernement à ne pas encourager de grands services par des persécutions, on éloigne autant que possible ceux qui les ont rendus. Dans ce siècle, le prince Paskewitch a été un illustre exemple de ce système d'ingratitude. L'ordre produit par l'*autocratie* a plus d'apparence que de réalité. L'anarchie morale, le pire de tous les maux qu'engendre le despotisme, fait plus qu'y contre-balancer l'obéissance matérielle. Tous les publicistes qui ont étudié de près l'*autocratie* sont d'accord pour déclarer qu'un peuple sera d'autant plus terrible qu'il aura été plus ignorant, et que sa patience aura duré plus longtemps. « Un gouvernement, dit encore M. de Custine, qui ne rougit de rien, parce qu'il se plaçe de fait au-dessus de tout, n'a rien arrêge la force, est plus effrayant que solide. Il produit dans la nation un malaise général, dans l'armée l'abrutissement, dans le pouvoir une terreur partagée par ceux mêmes qui se font craindre le plus, dans l'Église la servilité, dans les hautes classes l'hypocrisie, et en bas la servitude et l'ignorance. »

Néanmoins, si sociale que semble en apparence l'autorité souveraine, si profond que soit le respect que lui portent encore les populations, l'*autocratie* n'est pas restée à l'abri des atteintes de l'esprit du temps. Comme toutes les autres pouvoirs qui n'ont à compter qu'avec eux-mêmes, cette autorité a manqué de mesure. Obligée, pour se maintenir, de s'affirmer sans cesse, elle a laissé exagérer autraîner plus loin qu'elle ne le voulait. Ses efforts pour asseoir son avenir sur la double condition de la conquête au dehors et de l'unité absolue au dedans, ont eu pour résultat d'éveiller au sein de l'empire le sentiment d'un droit politique, d'une tendance diamétralement opposée, et de susciter des opérations politico-religieuses qui font courir à la société autant de périls que, dans les États démocratiques, peuvent en engendrer les abus de la liberté. Du reste, l'*autocratie*, à force d'avoir été exagérée par l'empereur Nicolas, s'était transformée en un système politique plus personnel encore que national. La mort de ce souverain en a relâché les ressorts, et c'est en vain que son successeur cherche à comprimer l'esprit de rénovation qui a gagné la presse, les universités et toutes les classes de la société.

Au Maroc, l'autorité du souverain est aussi essentiellement autocratique de nature. Les ulémas n'y bornent pas le pouvoir avec leurs traditions. L'empereur s'intitule vicaire de Dieu ; il n'a ni visir ni ministres ; lui seul règle l'impôt et le service militaire ; il rend également la justice en dernier ressort.

A Siam, l'autorité du souverain ne connaît pas davantage de limites ; il est tout-puissant, c'est là son titre. Les biens et les personnes de ses sujets lui appartiennent. Il en dispose à son gré.

En Chine, l'autorité despotique des souverains est un peu modérée par des traditions et des usages. Les délibérations du conseil intime ne sont pas une loi pour le maître. Au moindre signe, ces délibérations doivent cesser, et les conseillers s'abaisser à genoux et accepter comme une inspiration céleste l'ordre qui leur est transmis.

Telles sont les diverses formes et les divers résultats de l'*autocratie* dans les pays où ce régime politique s'allie avec une civilisation plus ou moins avancée.

AUTOCRATIQUE adj. (ô-to-kra-ti-ke — rad. *autocrate*). Qui a rapport à l'autocratie ; qui a le caractère de l'autocrate : *Gouvernement* AUTOCRATIQUE. *Pouvoir* AUTOCRATIQUE. *Sous l'ancien régime, le gouvernement était personnel*, AUTOCRATIQUE. (Proudh.)

— Méd. Qui a lieu spontanément : *Symptômes* AUTOCRATIQUES.

AUTOCRATIQUEMENT adv. (ô-to-kra-tike-man — rad. *autocratique*). Comme un autocrate, d'une manière autocratique : *Gouverner* AUTOCRATIQUEMENT.

AUTOCRATRICE s. f. (ô-to-kra-tri-se). Féminin peu usité du mot *autocrate*.

AUTO-DA-FÉ s. m. (ô-to-da-fé — de l'esp. *auto*, acte ; *da*, de, et *fe*, foi). Exécution solennelle d'un jugement prononcé par l'inquisition contre un impie, un juif ou un hérétique. Se dit surtout des exécutions par le feu : *Le tribunal espagnol de l'inquisition a fait exécuter environ cinquante mille* AUTO-DA-FÉ. *Un* AUTO-DA-FÉ *révolte l'humanité.* (Acad.) *Une juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier* AUTO-DA-FÉ, *donna occasion à ce petit ouvrage.* (Montesq.) *On reprochait à Montézuma d'immoler des captifs à ses dieux ; qu'aurait-il dit s'il eût vu un* AUTO-DA-FÉ? (Volt.) *En Espagne, comme à Rome, l'inquisition sera abolie, et l'affreux spectacle des* AUTO-DA-FÉ *ne se renouvellera pas.* (Napol. Ier). *Les* AUTO-DA-FÉ *ont remplacé les sacrifices humains.* (B.-Const.) *Philippe II ne permettait à ses sujets l'allégresse qu'au spectacle des* AUTO-DA-FÉ. (Lacretelle.)

— Par compar. et presque toujours plaisamment. Destruction, anéantissement d'un objet par le feu : *Cet auteur a fait un* AUTO-DA-FÉ *de ses poésies de sa jeunesse. La révolution de 89 a fait un* AUTO-DA-FÉ *des titres de noblesse*, etc *André Nanger avait conçu une telle haine contre Martial que tous les ans, à un certain jour fixe, il faisait un* AUTO-DA-FÉ *solennel de ses épigrammes.* (M.-Renou.) *M. Dupanloup soutient en ce moment une lutte pour les lettres classiques contre ces nouveaux iconoclastes qui s'efforcent la guerre à la mythologie, et qui voudraient faire un* AUTO-DA-FÉ *d'Homère, de Virgile et d'Horace, comme s'il fallait à toute force être illettré pour être chrétien.* (L. Viardot.) *Alors les produits de l'Angleterre nous arrivaient par la contrebande, malgré les* AUTO-DA-FÉ *dont ils étaient l'objet.* (Blanqui.)

— Gramm. *Auto-da-fé* appartenant à une langue étrangère, ne doit pas prendre la marque du pluriel. Il en serait autrement néanmoins si, réunissant les trois mots pour n'en former qu'un seul, on écrivait *autodafés* AUTOUFFUS *animés pour apologistes et partisans dévoués les zeuses elles-mêmes.* (Philar. Chasles.) Ajoutons, toutefois, que, tout en se servant de la marque du pl., l'auteur cité a écrit dans un autre endroit *auto-da-fés* en trois mots, ce qui est une faute, car un mot ne doit subir les lois de la langue dans laquelle il entre que lorsqu'il en a déjà revêtu la physionomie.

— Encycl. Nous ne nous occuperons, dans cet article, que de l'*auto-da-fé* lui-même, de la terrible cérémonie pendant laquelle on brûlait en grande pompe, *ad majorem Dei gloriam*, les victimes de l'Inquisition. A l'article que nous consacrons au mot Inquisition, on trouvera tous les détails relatifs à cette redoutable institution, à son organisation, à la juridiction dont elle était investie, aux crimes contre la foi dont elle avait à connaître, à la toute-puissance du rôle qu'elle avait fini par s'attribuer, et aux suites, toujours désastreuses pour les accusés et même pour leurs familles, des moindres condamnations émanées de son tribunal.

Pour affirmer la toute-puissance à laquelle elle était parvenue, l'inquisition avait soin de mettre en œuvre tous les moyens propres à frapper les yeux et à inspirer une haute et terrible idée de son pouvoir. Le jour de l'*auto-da-fé* (ordinairement le Toussaint ou bien un dimanche entre la Pentecôte et l'Avent) choisi pour les inquisiteurs un jour de triomphe, que chacun devait concourir à rendre plus éclatant. Longtemps à l'avance, on l'avait annoncé en chaire dans toutes les paroisses, et les officiers du saint office eux-mêmes, précédés de leurs bannières et escortés d'instruments de musique, s'étaient rendus en cavalcade sur les places publiques pour en répandre la nouvelle. Tendez-vous avait été donné à tous autour du saint bûcher, et malheur à l'homme occupant une position qui le mettait en évidence, malheur surtout à l'Espagne qui eut manqué de s'y trouver! Le roi lui-même, entouré de sa cour et des princes de sa famille, avait sa

le disputait à l'horrible. Cependant, ce n'était pas sans raison que l'inquisition déployait tout cet appareil. Les inquisiteurs connaissaient les âmes de la cour, des corporations et d'une foule immense. Tout avait été préparé, préparé pour frapper l'imagination. Sur la grande place, et adossée à la maison dite *consistoriale*, une vaste estrade avait été élevée, ornée de riches tapis et de baldaquins, munie de gradins, de tribunes et de chaires pour la prédication. On trouve dans les archives de Simancas des détails très-minutieux sur cet *auto-da-fé*, qui figurèrent 31 condamnés, dont 17 devaient être réconciliés par voie de pénitence publique, et 14 étranglés avant d'être brûlés. Augustin de Cazalla, chanoine de Salamanque, prédicateur de l'empereur et du roi, don Francesco de Cazalla, curé de l'évêché de Palencia, et dona Béatrix de Cazalla, leur sœur, se confessèrent, subirent la *garotte*, et ensuite furent brûlés. Après quoi eut lieu une sacrilége profanation, car il me s'agit plus ici d'une victime vivante, mais d'une femme morte depuis longtemps, authentiquement décédée dans la foi catholique, et inhumée comme telle avec toutes les cérémonies de l'Église : c'était dona Léonor de Vicero, mère des Cazalla. Lors du procès de ses enfants, accusée de luthéranisme par le procureur de l'inquisition, sous prétexte que sa maison avait été le lieu de réunion ou se tenait le *conciliabule* luthérien présidé par ses fils, elle avait été déclarée comme eux hérétique, et condamnée à subir un supplice posthume. La sentence portait que ses ossements déterrés de son effigie, un mannequin revêtu d'un *san-benito* avec flammes, seraient placés sur le bûcher, au lieu même de l'*auto-da-fé*, pour y être brûlés après les corps de ses deux fils et de sa fille. En outre, la sentence portait que sa maison serait rasée, avec défense de la réédifier, et que sur le sol qu'elle avait occupé serait élevée une colonne infamante.

Quatre autres personnes, toutes jouissant de la considération générale, subirent le même sort.

Jusqu'ici, on le voit, la charité chrétienne des inquisiteurs s'était manifestée : la garrotte était une douceur réservée ; le condamné était étranglé, il est vrai, mais en état de grâce. On voulait, de la sorte, rendre pour lui plus facile le passage de la vie à la mort ; et, comme on était exposé à revoir dans l'autre monde l'âme du supplicié sauvée par le sacrement, on la traitait dans celui-ci avec cette bénignité particulière. Mais on usait de moins de ménagements envers ceux qui persistaient à mourir dans l'impénitence finale. Ceux-là, on les brûlait vifs.

En conséquence, fut brûlé vif, aux applaudissements de l'auguste assemblée, le licencié Antonio Herreruelo, avocat de Toro, lequel persista dans ses erreurs devant le bûcher qui avait déjà dévoré les corps des sept précédentes victimes. Il vit avec une étrange intrépidité, en silence et sans pousser un seul cri, le feu gagner sa chair.

Lui seul périt ainsi, du reste, en cette occasion. Les sept autres, dont quatre femmes, furent traités comme ceux qu'on avait immolés avant l'intrépide licencié. La relation en donne le nom et la profession, à la suite du chiffre qui marque le rang de chacun dans l'ordre des supplicités :

9e Juan Garcia, orfévre de Valladolid ; il se confessa, mourut étranglé et fut brûlé mort.

10e Le licencié Francisco Perez de Herrera, juge au tribunal des douanes (*juez de contrabandos*) de la ville de Logrono ; *idem*.

11e Dona Catalina Ortega, fille de Hernando Diaz, fiscal du conseil royal de Castille, et veuve du commandeur Loaisa ; *idem*.

12e Isabel de Estrada, de Pedrosa ; *idem*.

13e Catalina Roman, aussi de Pedrosa ; *idem*.

14e Juana Velasquez, femme de la suite de la marquise de Alcanizes ; *idem*.

15e Gonzalo Baeza, Portugais, natif de Lisbonne ; *idem*, celui-ci comme judaïsant.

Comme on le voit, tous, à l'exception du licencié Herreruelo, qui fut brûlé vif comme impénitent, tous, disons-nous, après avoir abjuré leurs erreurs et s'être confessés comme de véritables pénitents, par conséquent en état de grâce (on ne saurait trop insister sur ce point), furent *garrotados y quemados*, étranglés et brûlés. C'étaient donc des chrétiens qu'immolait ainsi l'inquisition, dans ce qu'elle appelait un *acte de foi*. Ainsi, par une étrange anomalie, un homme converti et en état de grâce, d'après l'Église elle-même, subissait la mort comme hérétique !

Les seize autres que, par grâce, on exemptait de la mort, furent amenés sur la place du supplice revêtus du *san-benito* et de tout l'attirail dont il a été question plus haut ; chacun d'eux, après s'être, comme on disait, réconcilié, fut condamné à une peine particulière, selon la gravité du délit qui lui était imputé ; qui à un emprisonnement perpétuel irrémissible (ce sont les termes de la relation) ; qui à un emprisonnement temporaire, déterminé ou à la discrétion des inquisiteurs ; qui à la confiscation des biens ; qui à la perte de son emploi ; qui enfin à l'exil.

Rien de plus curieux et de plus caractéristique que la relation touchante des derniers moments du docteur don Augustin de Cazalla, adressée par son confesseur lui-même, fray Antonio de la Carrera, à l'inquisiteur général Valdès. On y voit à la fois l'émotion du narrateur, sa sympathie pour la victime qu'il avait assistée au moment suprême, et sa respectueuse soumission envers le grand inquisiteur. Mais toujours est-il qu'il y considère la mort du patient comme une belle et chrétienne mort, et qu'il ne fait pas de doute que l'âme d'Augustin de Cazalla ne soit admise au salut et dans la gloire du Seigneur. *En esto*, dit-il en propres termes, *no tengo ninguna duhda* (arch. de Simancas, negociado de Estado, legajo 137).

Au moment où ceci se passait à Valladolid, le saint office ne laissait pas d'exercer ses rigueurs dans d'autres parties de la Péninsule. Le zèle était grand chez les défenseurs de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, et, sachant combien en cela ils agissaient selon le cœur du roi, en lui faisant part de l'*auto-da-fé* du 21 mai 1559, le conseil de l'inquisition lui disait avec amour : « Les inquisiteurs de Saragosse nous ont envoyé la relation d'un *auto de la fé* (*sic*) qu'ils ont fait le 17 avril, ayant instruit cent douze causes, entre lesquelles douze de luthériens. Les inquisiteurs de Séville nous ont donné avis qu'ils en ont déjà jugé plus de quatre-vingts, et que, dans un bref délai, l'*auto* aura lieu ; consommé, nous en donnerons avis à Votre Majesté. Dans l'*auto*, qui dernièrement a eu lieu à Murcie, il a été fait justice de quatorze personnes, la plupart judaïsantes, et quelques-unes de la secte des Maures ; quarante-deux se sont réconciliées. Un grand nombre d'autres personnes sont détenues prisonnières, et l'on instruit leur procès de manière à les juger très-prochainement. Espérons en Notre-Seigneur, dont c'est la cause, qu'il donnera aux juges la force nécessaire pour que tout se fasse pour sa gloire et pour le service de Votre Majesté, etc. » La pièce est datée de Valladolid, le 30 mai 1559, avec la formule et les signatures qui suivent : « De Votre Majesté les humbles chapelains (*capellanes*), qui baisent ses royales mains : le licencié Hottalora ; le licencié de Valtodano ; le docteur André Perez, etc. »

Comme le haut conseil de l'inquisition le mandait au roi par cette étrange missive, divers *auto-da-fé* eurent lieu à cette époque dans plusieurs autres villes d'Espagne. Celui de Séville fut particulièrement remarquable par la qualité des personnes qui y figurèrent ; il y en avait du plus haut rang et des professions les plus honorables, entre autres : Juan Ponce de Léon, second fils du comte de Baylen et cousin-germain du duc d'Arcos ; des prêtres et des religieux distingués par leur science et l'austérité de leurs mœurs ; don Juan Gonzalez, fray Cristobal de Arellano, fray Garcia de Arias, fray Juan de Leon, et enfin de jeunes et nobles femmes : dona Maria de Virues, dona Maria Cornel, dona Maria de Bohorques, et dona Isabel de Baëna. Cette dernière parut, à ce qu'il semble, plus criminelle que les autres aux yeux du sacré tribunal : de même qu'on l'avait fait pour dona Eleonor de Vivero à Valladolid, toutes les maisons que dona Isabel de Baëna possédait à Séville et dans la province furent rasées ; on sema du sel sur la place qu'elles avaient occupées, et une pyramide de marbre portant une inscription infamante y fut élevée. Mais ce qu'on remarqua surtout dans ce célèbre *auto-da-fé*, ce fut l'intrépidité que mirent les victimes à persévérer dans leurs croyances, et à souffrir le supplice du feu plutôt que de donner la moindre marque de rétractation et de repentir. Quelques-uns seulement manifestèrent une contrition douteuse, quand ils se virent attachés au poteau du bûcher, le feu allumé sous leurs pieds.

Connaissant le cœur du roi, les inquisiteurs avaient jugé qu'il devait regretter d'être privé, par l'éloignement, du spectacle de ces pieux sacrifices humains. Aussi lui avaient-ils réservé, pour sa bienvenue et en manière de réjouissance, à son retour en Espagne, le second acte de l'*auto* de Valladolid du 21 mai. C'était, en effet, le second acte de la même tragédie qu'on se disposait à « célébrer, » dans cette même ville de Valladolid, le 8 octobre 1559, pour le retour du roi ; car ce n'avait été que pour ménager à ce prince la douce satisfaction d'assister en personne à ces meurtres selon son cœur, qu'avait été suspendue l'exécution de ceux qui devaient y figurer, lesquels avaient été jugés et condamnés en même temps que les victimes de l'*auto* du 12 mai.

Tout alla au gré et selon la sage prévoyance des inquisiteurs. Philippe II était débarqué au port de Laredo en Biscaye, le 8 septembre, on songea à fêter son retour des Flandres et son entrée dans la capitale de la Castille (car c'était alors Valladolid qui avait cet honneur), de la façon qu'on croyait devoir lui être le plus agréable : on prépara toutes choses en conséquence, et, un mois après son débarquement à Laredo, tout était prêt. On dressa pour cet heureux jour (8 octobre), où la foi devait agir, des arcs de triomphe, et la joie du peuple éclata sur le passage du roi. Il arriva à cheval au lieu du spectacle, alla s'asseoir sur l'estrade réservée où était placé le trône, et là, l'inquisiteur général reçut de lui le serment accoutumé, « défendre et protéger le saint office contre quiconque, directement ou indirectement, oserait s'opposer à l'exercice et aux effets de ses sentences. » Le roi prêta ce serment l'épée à la main ; un sermon, non de charité, mais de foi, comme il convenait à la cérémonie, fut prêché par l'évêque de Cuença ; puis l'acte de foi commença solennellement,

en présence du roi, du prince don Carlos son fils, de la princesse sa sœur, du prince de l'Arme son neveu, et de presque toute la grandesse d'Espagne, qui s'était empressée d'accourir à cette solennité.

Quatorze personnes y devaient périr dans les flammes ; dix-sept autres n'y devaient figurer que pour être réconciliées avec pénitence, presque toutes comme infectées de l'hérésie de Luther.

Le premier qui, pieds nus et revêtu du *sanbenito*, fut amené dans l'amphithéâtre, s'appelait don Carlos de Seso. C'était un gentilhomme italien, de Vérone, domicilié en Castille, où il s'était allié à une dame de la noble famille des Castilla, descendants du roi don Pedro. Son courage ne se démentit pas un seul instant. Fortement pénétré des principes que Luther avait fait triompher en Allemagne, il se laissa attacher, sans proférer une seule parole, au poteau qui dominait le bûcher auquel les valets de l'exécuteur, armés de torches enflammées, se préparaient à mettre le feu. Seulement, quand il sentit que la flamme atteignait ses pieds nus, il tourna ses regards vers le roi, qui répondit à cette plainte muette : « *Si mon fils était hérétique comme vous, j'apporterais moi-même le bois pour le brûler.* » Parmi les autres martyrs de cet *auto-da-fé*, figuraient don Pedro de Cazalla, frère du docteur brûlé le 21 mai précédent à cette même place, et le dernier de cette noble et courageuse famille, fray Fernando de Puyas, fils du marquis de Poza ; une religieuse du couvent de Santa-Clara de Valladolid, nommée dona Eufrasia de Mendoza, et quatre du couvent de Bélen, portant toutes des noms illustres dans l'histoire d'Espagne. Chacune va commencer, lorsqu'un accident le retarde et ne laisse plus que le temps nécessaire à l'*auto-da-fé*. Ils arrivent à la place des exécutions, les bûchers sont élevés, les terribles malédictions sont prononcées sur eux, et ils vont être livrés aux flammes, lorsque la ville est surprise par les soldats du prince d'Orange, et les proscrits, couverts de leur *san-benito*, sont rendus à la vie et à la liberté. »

Ce drame, qui représente un des plus sanglants épisodes du gouvernement du duc d'Albe, fait partie du recueil des pièces de l'auteur, imprimé à Milan (1804).

Auto-da-fé (L'), tableau de M. Robert-Fleury ; Salon de 1845. — Cette composition, qui a obtenu un grand succès lors de son apparition, est présentée d'une façon très-dramatique. A droite, deux hommes, nus comme était le Christ sur le Golgotha, se tordent au milieu des flammes dans les convulsions de

Auto-da-fé (L'), ou *Adelina et Roberto*, drame de Pindemonte. Cette tragédie, qui diffère essentiellement des pièces vénitiennes et des pièces grecques du même auteur, était complétement nouveau pour l'Italie. La scène se passe à la Brille, dans les Pays-Bas, pendant le gouvernement du duc d'Albe. Robert de Tournay est depuis deux ans prisonnier de l'inquisition ; sa femme, Adeline, et son fils Jacques, sont arrêtés comme coupables d'hérésie. D'une part, on voit les juges de l'inquisition, et de l'autre, le saint évêque de la Brille, le généreux avocat des opprimés, qui se compromet en cherchant à les défendre. Les sentiments de tolérance religieuse et d'indignation contre les ministres du tribunal de sang frappent d'autant plus, que la langue italienne avait désappris à les exprimer.

« La scène, dit Simondi, est presque toujours dans les prisons du tribunal ; les détails du procès, les apprêts du supplice sont représentés avec une horrible vérité : la poésie n'y ajoute rien ; elle se dépouille, au contraire, de sa délicatesse accoutumée pour exprimer avec plus de fidélité les formes terribles de l'inquisition. L'inflexible grand inquisiteur et le doucereux grand vicaire ne sont pas peints comme des hypocrites ; mais le fanatisme exagéré les aveugle et s'exprime en eux avec toute sa férocité. La pièce tout entière fait frissonner ; elle passe ce qu'il est permis à l'art de représenter ; elle arrive à exciter une souffrance presque insoutenable, et elle en fait craindre une plus grande encore ; car on voit tous les apprêts de la torture ; les malheureux y sont déjà condamnés, et leur supplice va commencer, lorsqu'un accident le retarde et ne laisse plus que le temps nécessaire à l'*auto-da-fé*. Ils arrivent à la place des exécutions, les bûchers sont élevés, les terribles malédictions sont prononcées sur eux, et ils vont être livrés aux flammes, lorsque la ville est surprise par les soldats du prince d'Orange, et les proscrits, couverts de leur *san-benito*, sont rendus à la vie et à la liberté. »

Ce drame, qui représente un des plus sanglants épisodes du gouvernement du duc d'Albe, fait partie du recueil des pièces de l'auteur, imprimé à Milan (1804).

l'agonie. Ils sont liés sur des croix en forme de T, les bras attachés derrière le dos, la tête renversée sur le bras transversal de la croix. Deux bourreaux, bras et jambes nus, attisent le foyer, dont la flamme rougeâtre monte et lèche les pieds des victimes. Deux pénitents, le visage recouvert de leur capuchon sinistre, ramassent des fagots pour alimenter le brasier. Un vieil inquisiteur à barbe blanche, tout courbé par l'âge et appuyé sur le bras d'un moine à la mine farouche, se penche vers les bourreaux, qu'il semble exciter de sa voix défaillante. Dans le fond, toujours à droite, des soldats écartent la foule qui contemple l'horrible spectacle. A gauche, devant la porte de la prison, sont d'autres victimes et d'autres bourreaux. Par une pitié bien digne de l'esprit de charité du saint office, les patients étaient divisés en deux classes : ceux qui s'obstinaient dans leurs hérésies étaient brûlés *vifs;* ceux qui consentaient à faire un acte de contrition obtenaient la faveur d'être préalablement *étranglés.* Au premier plan, une femme échevelée, les seins nus, est à genoux; elle est belle de terreur... Un moine grossier, la figure à moitié cachée par son capuchon, est debout près d'elle et tient la corde qui lui lie les bras. Derrière ce groupe s'avance un homme de haute taille, les cheveux en désordre, les traits bouleversés par l'effroi; des soldats, des moines l'entourent; un jésuite lui présente un crucifix à baiser; une femme le suit, versant d'abondantes larmes; devant lui, un jeune garçon se baisse pour ramasser une torche tombée à terre. D'autres enfants — cet âge est sans pitié — se hissent sur les piliers de la prison, pour mieux voir les suppliciés. M. Robert-Fleury s'est parfaitement pénétré de l'horreur de cette scène tragique, et son émotion se communique rapidement à qui regarde sa composition. Il a fait preuve, d'ailleurs, d'une grande habileté et d'une rare énergie dans la peinture de ce tableau. Trois tons bien marqués dominent : le rouge pour les flammes, le noir pour l'ombre épaisse de la prison, le blanc pour les visages blêmes d'épouvante des victimes du premier plan. Il résulte de ces oppositions un effet lugubre et terrible. Plusieurs figures sont, du reste, très-vigoureusement exécutées : l'homme, accroché à la croix et vu de dos, est d'une couleur robuste qui dénote l'étude des maîtres flamands. — L'*Auto-da-fé* a été reproduit en lithographie, d'une façon remarquable, par M. Mouilleron.

AUTODIDACTE adj. (ô-to-di-da-kte — du gr. *autos*, soi-même; *didaskein*, enseigner). Philos. Se dit de celui qui, sans secours étranger, a appris seul tout ce qu'il sait. ‖ Qui s'apprend sans maître, qui est inné : *Notions* AUTODIDACTES. *La connaissance du bien moral est* AUTODIDACTE.

— Substantiv. Personne autodidacte : *Un* AUTODIDACTE. *Parmi les* AUTODIDACTES *les plus remarquables, on cite Valentin Duval et le philologue Wolf.* (Bachelet.)

AUTODIDACTIQUE adj. (ô-to-di-da-kti-ke — rad. *autodidacte*). Philos. Se dit de ce qu'on apprend sans maître : *Notions* AUTODIDACTIQUES. *De même qu'il y a pour l'esprit une culture* AUTODIDACTIQUE, *il y a pour l'âme une culture spontanée.* (De Gérando.)

AUTODIDAGMATIQUE adj. (ô-to-di-dag-ma-ti-ke — rad. *autodidaxie*). Philos. Qui a rapport à l'autodidaxie : *Procédés* AUTODIDAGMATIQUES.

AUTODIDAXIE s. f. (ô-to-di-dak-sî — du gr. *autos*, soi-même; *didaskô*, j'enseigne). Action, talent d'apprendre sans maître. Ce mot a été appliqué à la méthode Jacotot.

AUTODYNAMIE s. f. (ô-to-di-na-mî — du gr. *autos*, soi-même; *dunamis*, puissance). Etat, faculté de l'être qui tire sa puissance, son action de lui-même : *L'*AUTODYNAMIE *de Dieu.*

AUTODYNAMIQUE adj. (ô-to-di-na-mi-ke — rad. *autodynamie*). Qui est produit par la force propre d'une chose, sans agent extérieur.

AUTOGAZOGÈNE s. m. (ô-to-ga-zo-jè-ne — du gr. *autos*, soi-même; du fr. *gaz*, et du gr. *genos*, naissance, production). Techn. Sorte de lampe qui produit d'elle-même le gaz nécessaire à l'alimentation de la flamme.

AUTOGÈNE adj. (ô-to-jè-ne — du gr. *autos*, soi-même; *genos*, naissance). Qui a été fait par soi-même, qui existe par soi-même : *Dieu est* AUTOGÈNE.

— Physiol. Nom donné aux parties qui doivent leur développement à des centres distincts et indépendants.

— Bot. S'est dit du narcisse dont les bulbes donnent d'elles-mêmes des feuilles, avant d'avoir été confiées à la terre.

AUTOGÉNIE s. f. (ô-to-jé-nî — rad. *autogène*). Etat de l'être qui ne doit son existence, son être qu'à lui-même : *L'*AUTOGÉNIE *est un des attributs de Dieu.*

— Physiol. Doctrine de ceux qui soutiennent que la génération des êtres vivants est dépendante de l'existence préalable d'un être semblable : *Le système de l'*AUTOGÉNIE *est éloquemment défendu par M. Pasteur; son antagoniste, M. Pouchet, défend le système de l'hétérogénie, c'est-à-dire la doctrine des générations spontanées.*

AUTOGNOSE ou **AUTOGNOSIE** s. f. (ô-tog-no-ze, ô-tog-no-zî — du gr. *autos*, soi-même; *gnôsis*, connaissance). Philos. Connaissance de soi-même, de sa nature, de ses penchants. ‖ On dit aussi HÉAUTOGNOSIE.

AUTOGNOSIQUE adj. (ô-tog-no-zi-ke — rad. *autognosie*). Philos. Qui appartient à l'autognosie.

AUTOGRAPHE adj. (ô-to-gra-fe — du gr. *autos*, soi-même; *graphô*, j'écris). Qui est écrit de la main même de l'auteur : *Manuscrit* AUTOGRAPHE. *Lettres* AUTOGRAPHES. *Je trouvai un manuscrit* AUTOGRAPHE *du savant Quaresmius.* (Chateaub.) *Tout nous porte à croire que c'était une collection de lettres* AUTOGRAPHES *adressées à la princesse.* (G. Sand.)

— Qui reproduit l'écriture manuscrite : *Ecrivain* AUTOGRAPHE. *Imprimeur* AUTOGRAPHE.

— s. m. Ecrit autographe : *Un* AUTOGRAPHE *de Voltaire, de Rousseau, de Napoléon. Collection d'*AUTOGRAPHES. *Elle avait donné dans la manie des* AUTOGRAPHES. (Balz.) *Il aimait la littérature et protégeait les arts; il avait des* AUTOGRAPHES, *de magnifiques albums, des esquisses, des tableaux.* (Balz.) *Cette lettre est un* AUTOGRAPHE *de ma main; tu pourras en mettre un fac-simile dans tes mémoires.* (Fr. Soulié.)

— Celui qui reproduit les écritures autographes : *Un* AUTOGRAPHE *habile.*

— **Antonyme.** Fac-simile.

— **Encycl.** Parmi les curiosités de cabinet, les lettres *autographes* et les documents manuscrits méritent une attention particulière, non-seulement parce que le goût s'en est considérablement répandu de nos jours, non-seulement à cause de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui rappelle la personne même des hommes célèbres, aux *reliques* en général, mais encore, mais surtout, à nos yeux du moins, parce que ces monuments sont souvent des sources de renseignements précieux qu'on chercherait vainement dans les documents imprimés.

Personne n'ignore que l'histoire, la biographie, la critique littéraire, se sont en quelque sorte renouvelées de nos jours par l'étude des pièces inédites, et ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun développement à ce sujet. Ayant à réunir dans cet article une masse de renseignements considérables, nous croyons inutile de charger nos colonnes de considérations générales, qui, presque toujours, fatiguent le lecteur sans aucun profit.

Le goût des *autographes*, que certains amateurs poussent souvent jusqu'à la manie, s'est épuré en se généralisant; il est devenu l'auxiliaire des études sérieuses et des patientes recherches, et il ne peut plus être aujourd'hui regardé comme l'une des formes du fétichisme pur.

Il suffira de rappeler quelques-uns des ouvrages importants publiés de nos jours, et dont l'élaboration n'a été possible qu'à l'aide des collections d'*autographes* et de documents inédits, pour nous dispenser de recommencer les plaidoyers chaleureux de Peignot, de M. Feuillet de Conches et autres sur l'utilité des *autographes.* C'est une cause entendue, tout le monde est d'accord. Citons au hasard l'édition de Mme de Sévigné, par Monmerqué, les correspondances de Henri IV, de Napoléon Ier, de Colbert; les nouvelles éditions rectifiées de Pascal, de Voltaire, de Rousseau; les travaux sur Mme de Maintenon, Boileau, Racine; les belles éditions de nos classiques entreprises par la maison Hachette; les nombreux recueils de lettres de Lamennais, de Béranger, de Mme des Ursins, de Lacordaire, des rois Jérôme et Joseph, de Buffon; le magnifique recueil de lettres et pièces inédites publié par M. Feuillet de Conches sous le titre de *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth;* l'excellente *Histoire de la régence*, de Lemontey; les travaux historiques de M. Mignet, ceux de M. Cousin sur le XVIIe siècle, de M. Sainte-Beuve sur Port-Royal, etc.; enfin toute une série de recherches nouvelles sur l'histoire de la Révolution : la *Terreur*, par M. Mortimer Ternaux; *Saint-Just*, par E. Hamel; *Anacharsis Cloots*, par Georges Avenel; *Marie-Antoinette*, par Ed. et J. de Goncourt; *Madame Elisabeth*, par de Beaucourt; *Danton* et *Marat*, par M. Bougeart, etc.

La passion des *autographes* n'est pas entièrement nouvelle ni particulière aux nations de l'Occident, comme nous le verrons plus loin. Cependant, il faut dire que chez nous elle n'est pas fort ancienne, ou du moins elle n'a pendant longtemps compté que de rares adeptes, et ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle qu'elle a pris assez d'extension pour former une classe à part dans la vaste monographie du genre *collectionneur.*

Au XVIe siècle, on rencontre déjà quelques savants qui rassemblent des lettres *autographes*, et, en première ligne, La Croix du Maine, qui en avait des armoires pleines. Le pédant et dédaigneux Joseph Scaliger s'en moquait fort; cependant il convenait, avec Daurat, que cette manie pouvait servir aux savants. Ce dernier disait : « Telles gens sont les crocheteurs des hommes doctes, qui nous amassent tout. Cela nous sert beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens » (*Scaligeriana*).

Montaigne conservait les lettres de ses amis : « Vrayment, dit-il, cela partiroit d'une mauvaise nature d'avoir à mespris les pourtraicts mesme de nos amis et prédécesseurs, la forme de leurs vestements et de leurs armes. *J'en conserve l'escriture, le seing*, des Heures, et une espèce péculière qui leur a servi. » Je les conserve pour l'amour d'eulx » (*Essais*, II, 18).

Sa fille adoptive, Marie de Gournay, gardait non-seulement les lettres de ses amis, mais encore avait formé une véritable collection. Didier Erasme, le familier d'Holbein, avait aussi rassemblé les lettres d'un grand nombre d'hommes célèbres ou éminents. Mais ces curieux étaient rares. Un goût qui se répandit davantage fut celui des albums *amicorum*, où les amis s'inscrivaient, celui-ci par une devise, un autre par quelques paroles d'affection pour le possesseur. Les albums avaient d'abord été de petits armoriaux de famille pour la noblesse; ils devinrent, dans la bourgeoisie, de petits portefeuilles de signatures d'amis de la maison ou de réflexions tracées par eux. On voit poindre ici le véritable album d'*autographes.* Cette coutume se généralisa de plus en plus, et, au XVIIe siècle, nous voyons apparaître des albums dont le nom est demeuré célèbre, comme celui de l'électeur Jean Sigismond, mélangé de blasons, d'*autographes* et de dessins, et celui de Pierre Hainhofer, patricien d'Augsbourg, qui était un recueil d'*autographes* de souverains, de grands seigneurs et de dessins de maîtres. Il existe encore en Allemagne beaucoup de ces albums du XVIe et du XVIIe siècle. La plus belle collection de ce genre est à Nuremberg; elle appartient à un négociant, amateur d'art et de curiosités, M. Frédéric Campe.

Le Dictionnaire de Trévoux définit ainsi, en 1704, le mot *album :* « C'est le nom qu'on a donné à un petit registre ou livret que les savants portent avec eux lorsqu'ils se trouvent dans quelque ville, en voyage ou autrement. Ils vont visiter les savants du pays et leur présentent leur *album amicorum*, et les prient d'y écrire quelque chose, afin d'avoir de l'écriture de leur main. »

La fameuse *Guirlande de Julie* avait été un album d'*autographes* avant de devenir un chef-d'œuvre de calligraphie de la main de Jarry, avec peintures de Robert et reliure de Gascon. On pourrait citer un grand nombre de ces livrets, dont la vogue s'épuisa un moment pour se ranimer au commencement du règne de Louis XVI; mais cela nous entraînerait un peu hors de notre sujet.

Nous arrivons maintenant aux cabinets célèbres, mêlés de livres, de manuscrits, d'*autographes* et de copies de lettres, cabinets qui se sont presque tous engloutis dans les collections publiques, mais qui ont laissé un nom. Citons particulièrement ceux des frères Dupuy, du comte de Béthune, de Peiresc, des frères Godefroy, de Guillaume Colletet, de Baluze, de Clairembault, du président de Mesmes, de Huet, de d'Hozier, de Gaignière, etc., qui nous amènent successivement aux grandes collections de nos jours, dont il sera question ci-dessous. Mais avant d'aller plus loin, nous jetterons un coup d'œil sur le goût des *autographes* dans l'antiquité et dans l'extrême Orient.

AUTOGRAPHES DANS LES TEMPS ANCIENS. Que nos lecteurs ne s'effrayent pas du titre imposant de ce paragraphe : nous ne voulons point remonter au déluge ni les entraîner dans les âpres sentiers de l'érudition classique, mais simplement glaner dans les auteurs quelques faits caractéristiques, qui sont des preuves irrécusables que, dans les siècles les plus reculés, on a attaché une grande importance non-seulement à la conservation des manuscrits, mais encore aux *autographes* proprement dits.

Nous citerons seulement pour mémoire les Tables de la loi, les *autographes* divins, les écrits de Moïse, déposés dans l'arche d'alliance, et qui, suivant quelques traditions, disparurent sous les ruines du temple et de la ville de Jérusalem. Mais si les originaux furent détruits, on sait que des copies fidèles en ont été pieusement conservées pour l'édification des générations futures, copies dont l'authenticité est un article de foi et où la critique profane et la paléographie n'ont rien à voir. On peut encore ranger parmi les *autographes* sacrés les écrits des prophètes, que les Juifs, comme on le voit dans Jérémie, préservaient de la destruction en les celant dans des pots de terre; les trois mots mystérieux tracés en traits de flamme par la main de Jéhovah sur la muraille de la salle du festin de Balthazar; et les épîtres des apôtres, que les chrétiens de la primitive Eglise recevaient avec tant de vénération. Ces monuments épistolaires étaient souvent des *autographes*, comme on en peut juger par les citations suivantes : « Moi, Paul, j'ai écrit *de ma main* cette salutation... » (1re aux Corinthiens.) « Voyez quelle lettre je vous ai écrite *de ma main...* » (Aux Galates.) « Je vous salue ici *de ma propre main*, moi, Paul; c'est là mon seing dans toutes mes lettres. J'écris ainsi... » (IIe aux Thessaloniciens.) Et ce *post-scriptum :* « Voici les salutations *que j'ajoute*, moi, Paul, *de ma propre main...* » (Aux Colossiens.) Quelquefois la missive était simplement expédiée par un secrétaire : « Je vous salue, moi, Tertius, qui ai écrit cette lettre. » (Saint Paul aux Romains.)

Ces épîtres étaient sans aucun doute conservées avec un soin religieux. Mais les persécutions dont les chrétiens furent l'objet, et surtout les révolutions et les bouleversements des empires, les ont fait disparaître toutes, sans qu'il en soit resté aucun souvenir dans l'histoire. On sait qu'on ne doit pas prendre au sérieux les prétendues pièces originales des temps primitifs du christianisme, que l'on conserve dans diverses collections publiques. V. plus loin au paragraphe *Apocryphes.*

Parmi les débris et monuments qui nous restent de l'antique Egypte, on a retrouvé, comme on le sait, de nombreux manuscrits sur toile et sur papyrus, qui ont enrichi tous les musées de l'Europe. Au nombre de ces pièces, on a déchiffré des contrats de vente, des recueils de préceptes moraux, des calendriers, des poëmes épiques, des légendes, des traités de médecine, des hymnes, etc. Mais que de richesses ont été détruites par l'invasion des Arabes, et quelle moisson abondante n'eût-on point faite; que de révélations scientifiques et historiques, s'il se fût trouvé parmi les Egyptiens quelque collectionneur qui, suivant l'usage national, eût été enseveli avec ses trésors dans un de ces mystérieux tombeaux dont les générations modernes ont violé le secret! C'était en effet la coutume des Egyptiens d'entourer leurs morts, dans leurs demeures éternelles, de tout ce qui les avait intéressés pendant la vie. Les papiers étaient ordinairement déposés dans des jarres de terre, auprès de la caisse qui contenait la momie. On a retrouvé aussi des manuscrits en langue grecque, et naturellement postérieurs à la conquête. On sait tout le parti que les savants ont tiré de ces précieux débris; mais ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de ces précieuses épaves des temps anciens; nous cueillerons seulement au vol quelques curieuses trouvailles qui rentrent tout à fait dans notre sujet. Au milieu des manuscrits gréco-égyptiens figurent des lettres *autographes* missives dont quelques-unes sont fort piquantes. En voici une dont l'original est au musée égyptien du Louvre, et qui a été publiée par M. Amédée Peyron (*Papyri græci*, Taurini, 1841); elle est relative à l'envoi d'une momie. « Serpamonthès à Pamonthès, mon frère, salut. Je t'ai envoyé le corps de Senyris, ma mère, embaumé, avec une étiquette au cou, par Talès, fils d'Iérax, dans un bateau qui lui appartient. Le port est payé en entier. Il y a le signe des obsèques : c'est une mousseline à liséré rose. Son nom est écrit sur son ventre. Je souhaite, mon frère, que vous vous portiez bien. » (L'an III, le 2 de thoth.)

Dans un tombeau égypto-grec, on a trouvé une lettre encore fermée, arrivée sans doute pendant la maladie ou après la mort du destinataire, et que, par un sentiment de pieuse délicatesse, la famille avait déposée dans le cercueil, sans l'ouvrir; après deux mille ans, les mains indiscrètes des savants en ont brisé le sceau : ce n'était qu'une lettre banale de recommandation en faveur d'un personnage inconnu. L'antiquité a souvent de ces sortes de moqueries pour notre avide curiosité. Le *fac-simile* de ce billet a été lithographié.

M. Feuillet de Conches fait cette curieuse remarque, que, parmi les documents anciens de tous genres qui ont été découverts, on n'a pas retrouvé une seule lettre d'amour. « Peut-être, ajoute-t-il malicieusement, les dames égyptiennes recommandaient-elles à leurs amants de brûler leurs lettres; précaution naïve et toujours inutile qu'on trouve sur un grand nombre de tendres missives modernes qui figurent dans les collections. »

Ce n'est pas seulement sur le papyrus et la toile qu'on retrouve des documents *autographes;* la manie d'écrire, de signer son nom ou de consigner sur les monuments et les murailles des réflexions, des apophthegmes, des banalités ou des excentricités était en usage parmi les anciens comme chez les modernes. On en trouvera quelques exemples au paragraphe *Autographes sur les murailles.*

Le goût des *autographes* a existé de toute antiquité, cela est hors de doute. Saint Clément d'Alexandrie rapporte dans ses *Stromates* qu'une reine Atossa, non la mère de Xerxès, mais probablement une princesse plus ancienne, en faisait collection. Il s'appuie de l'autorité d'un historien dont les œuvres sont perdues, Hellanicus de Mitylène, antérieur de quelques années à Hérodote.

Mais, avant d'entrer dans les détails, nous devons rechercher d'abord comment les littératures anciennes rendaient l'idée que le mot *autographe*, pris substantivement, exprime dans les langues modernes. Tantôt elles employaient un seul mot, tantôt une périphrase. On rencontre parfois chez les auteurs grecs le mot *idiographe* (écriture propre), pris adjectivement; *chirographe* (main, écriture), pris substantivement. Suétone paraît être le premier qui ait employé le vocable *autographus* (soi-même, écriture), soit qu'il l'ait trouvé dans quelque écrivain grec, soit que lui ou tout autre Latin en ait simplement tiré les éléments de la langue grecque. Il l'emploie adjectivement : « Lettres *autographes* d'Auguste. *Litteræ Augusti* AUTOGRAPHÆ. » (*Vita Augusti*, ch. 71 et 87.) Ailleurs, il prend comme synonyme le mot *chirographe*, qui, dans les auteurs latins, s'entend quelquefois de l'écriture *autographe* en général, et parfois aussi se rapporte simplement à la signature. Symmaque emploie le mot *autographe* comme substantif : *Vetustatis exemplum de autographo tuo.* Plus tard, nous voyons Aulu-Gelle faire usage adjectivement du mot *idiographe* pour désigner un manuscrit *autographe* de Virgile : « Je suis, dit-il, fort disposé à croire ceux qui disent avoir vérifié dans un *manuscrit idiographe* de Virgile... (*idiographum librum*). »

Les monuments de la littérature latine abon-

dent en mentions de documents épistolaires, soit entièrement, soit en partie *autographes.* Nous en citerons quelques exemples. Cicéron signale, dans une de ses lettres à son frère Quintus, ce qu'il a tracé de sa propre main à la fin d'une page : *Hæc infima quæ sunt mea manu.* Dans une lettre à Atticus, il donne comme une preuve de la multiplicité de ses occupations l'obligation où il se trouve d'emprunter, pour écrire cette lettre, la main d'un secrétaire, particularité qui induit à penser que généralement il écrivait de sa propre main. En effet, dans une lettre à son frère, il le prévient que quand il recevra de lui des lettres de main de secrétaire, ce sera un signe qu'il n'a pas le moindre instant de loisir. Quintilien (*Institut. orat.*, I, 7) mentionne, à propos de certaines différences d'orthographe, des manuscrits *autographes* de Virgile, de Cicéron, de Caton le Censeur, d'Auguste, etc. Suétone avait vu aux archives du Capitole des lettres de Jules César (*Vie d'Auguste*). Le même auteur fait aussi de curieuses observations sur l'écriture épistolaire d'Auguste, qui, dans ses *autographes*, ne séparait pas ses mots. Après la mort de ce prince, quatre petits livres écrits *de sa main* furent présentés au sénat par Drusus. Le premier contenait un règlement pour ses obsèques; le deuxième, un récit des principaux actes de sa vie politique; le troisième, une sorte de statistique de l'empire; enfin le quatrième, des conseils pour ses successeurs. Aulu-Gelle avait eu sous les yeux un manuscrit des *Géorgiques* corrigé de la main même de Virgile, et il signale également, dans ses *Noctes atticæ*, un autre manuscrit du deuxième livre de l'*Enéide*, qu'il avait vu entre les mains du grammairien Fidus Optatus, et qui passait pour l'original même écrit de la main du poëte. Suétone avait aussi tenu dans ses mains un cahier de vers *autographes* de Néron, plein de corrections et de ratures. Pline l'Ancien cite des mémoires *autographes* sur la science médicale laissés par Mithridate, et que Pompée fit traduire en latin. Le même auteur parle d'un poëte de son temps, Pomponius Secundus, dont il écrivit la vie, et qui collectionnait des *autographes.* Il avait vu chez lui de vieux papyrus écrits de la propre main des deux Gracques, ainsi que d'autres *autographes* de Cicéron, d'Auguste, de Virgile, etc. De son côté, Pline le Jeune conservait avec un soin religieux les manuscrits *autographes* de son oncle, qui consistaient en soixante registres de morceaux de choix, d'une écriture fine et serrée.

On recherchait fort aussi les livres corrigés de la main de leurs auteurs. Ainsi, Pudens conjurait Martial de lui donner ses poésies corrigées de sa main. « Il faut, répond le poëte, estimer et aimer à l'excès et le livre et l'auteur pour vouloir ainsi posséder ses sottises en original » (*Epigr.* VII, II). Modestie de poëte! En envoyant à un autre de ses amis ses sept premiers livres, annotés de sa main, il dit : « Les ratures et corrections font tout le prix de ces vers. »

Parmi les collectionneurs d'*autographes* dans l'antiquité, il faut encore citer le philosophe grec Apellicon de Téos, qui avait acheté les manuscrits de Théophraste et d'Aristote, que des héritiers ignorants laissaient pourrir dans une cave, et qui enrichit ses collections en dérobant une foule de pièces aux archives publiques d'Athènes et d'autres villes. La plus grande collection de pièces *autographes* ou non *autographes*, dont la trace se rencontre dans l'antiquité, est celle de Mutianus, ami de Vespasien et de Pline l'Ancien, et qui fut trois fois consul. Le *Dialogue des orateurs*, de Tacite, nous apprend que ce Mutianus publia, d'après ses collections, quatorze volumes de lettres et d'*Acta*, auxquels Pline paraît avoir fait des emprunts. Quel amateur ce devait être aussi que ce Largius Licinius, qui voulait acheter de Pline l'Ancien quelques-uns de ses manuscrits *autographes* 400,000 sesterces (environ 84,000 fr.)! Et le fameux sophiste Libanius d'Antioche, qui achetait à prix d'or les vieux manuscrits, et qui possédait un exemplaire de l'*Odyssée* qu'il croyait *contemporain d'Homère* (la passion est toujours crédule)! Nous ne parlerons pas ici des lettres de Sénèque, de Cicéron, de Varron, de Pline le Jeune et autres recueils épistolaires de l'antiquité, qui ne rentrent pas dans notre sujet.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en disant qu'il ne nous reste aucune pièce *autographe* connue des grands hommes de l'antiquité, non plus que des fondateurs du christianisme. On croit cependant posséder parmi les papyrus, au bas d'une lettre dont le père Montfaucon a donné le *fac-simile*, la signature d'un César grec du Bas-Empire, et encore la chose est-elle douteuse. Il n'est pas besoin de faire remarquer de quelle importance eût été la conservation des manuscrits originaux des auteurs, ou tout au moins des bonnes copies; si les anciens s'en étaient plus généralement préoccupés, s'ils avaient eu des dépôts publics fortement organisés, nous n'aurions pas à déplorer la perte de tant de trésors littéraires; du moins, un plus grand nombre eussent échappé aux révolutions, au débordement des barbares, au vandalisme des sectes religieuses et à la politique ombrageuse de certains tyrans, aussi bien qu'aux erreurs de cent générations de copistes et aux suppositions des faussaires.

AUTOGRAPHES CHEZ LES CHINOIS. Voici le peuple modèle, la nation *autographophile* par excellence, et dont notre grand collectionneur, M. Feuillet de Conches, ne parle qu'avec la plus profonde vénération, en constatant avec un attendrissant enthousiasme que, dans cet admirable empire du Milieu, ce n'est pas seulement un petit groupe d'initiés, mais le *peuple tout entier*, qui est passionné pour les *autographes.* C'est une vertu nationale, une grâce d'état. Cette passion se rattache, en effet, à la vénération traditionnelle pour la mémoire des aïeux, qui sont, comme on le sait, l'objet d'un culte domestique. Et, parmi les souvenirs des ancêtres, leurs *autographes*, les caractères tracés par leur main, sont naturellement les principaux objets de cette touchante religion familiale. En outre, on sait combien les Chinois sont idolâtres de leur écriture, qui est, en effet, l'une des plus belles du monde pour la grâce et la variété des formes. Aussi, depuis les temps les plus reculés, orne-t-on l'intérieur des édifices, des temples et des maisons particulières, de pancartes chargées de sentences ou de maximes écrites à la main, en caractères plus ou moins gigantesques. Là se déploie tout ce que l'art de la calligraphie a pu produire de plus élégant et de plus gracieux. Le fameux palais du mandarin Pan-Se-Tchen, près de Canton, où se sont tenues les conférences de M. de Lagrenée avec Ki-Ing, a pour principal ornement intérieur de grandes pancartes d'*autographes* ou de *fac-simile* des hommes célèbres du Céleste-Empire. La grande pagode de Canton est également ornée d'une multitude d'inscriptions semblables, soit originales, soit reproduites d'après l'écriture de personnages célèbres. Lors de l'expédition anglo-française, en 1858, le gouverneur de la province fit supplier les chefs alliés de respecter les précieux manuscrits, vœu qui naturellement a été accompli. Que de merveilleux *autographes* il devait y avoir dans ce palais d'été du Fils du ciel, entièrement détruit par les *barbares* de la jeune Europe! Cependant on n'en vit figurer aucun dans les ventes de chinoiseries qui se sont multipliées au retour de l'expédition. Il est vraisemblable que ces vénérables paperasses ont été toutes abandonnées dédaigneusement à l'incendie, et que les troupes alliées ont préféré bourrer leurs sacs et leurs fourgons des vases d'or et de porphyre, des coupes de jade, des porcelaines craquelées, des sculptures d'ivoire, des colliers de perles et autres joyaux admirables, qui ont enrichi tant de cabinets. Et dans le fait, il est probable que les monuments de la paléographie chinoise n'auraient pas eu un très-grand succès sur la table de vente de la salle Silvestre.

Comme musée autographique, on vante surtout un grand temple de Pékin, dédié à Confucius, qui n'a également pour toute décoration que des pancartes d'*autographes* d'hommes illustres. Il ne contient malheureusement aucune relique de la main du grand philosophe, dont tous les *autographes* sont perdus, bien qu'on en possède qui sont de 200 ans antérieurs à l'époque où il vécut. Oui, et ceci va mettre l'eau à la bouche et faire rayonner l'œil de nos collectionneurs, les Chinois possèdent des milliers d'*autographes* qui ont jusqu'à 1,500, 2,000 et 2,500 ans de date, et dont l'authenticité est hors de doute. Allez plutôt les vérifier! Ce ne sont cependant ni les bouleversements, ni les révolutions sanglantes, ni les destructions qui ont manqué à ce pays. Mais ces feuilles légères ont été protégées par la vénération universelle. Ce n'est pas un tel peuple qui eût fabriqué de viles gargousses avec ses vieux papiers. Périssent la patrie et l'univers plutôt que les pancartes des aïeux! Et ce ne sont pas seulement les papiers de famille, les documents officiels ou historiques qui sont ainsi respectés, mais tous les papiers écrits ou imprimés. A la Chine, jamais le sonnet d'Oronte n'eût risqué d'être envoyé au cabinet; l'épicier n'hérite pas du libraire, et les recueils de prose ou de vers jaunissent en paix, sans que leurs nobles feuillets subissent jamais l'outrage d'être transformés en papillotes et en cornets, pour envelopper du poivre et des dragées. Une feuille écrite ou imprimée, fût-elle trouvée dans la rue, ne sera point foulée aux pieds ni employée à envelopper un paquet ou à tout autre usage profane, comme cela se voit chez les barbares de l'Occident. Le Chinois la recueille avec soin et l'emporte chez lui; dans le vestibule de chaque maison se trouve une cassolette à parfums, destinée à recevoir et à brûler les papiers inutiles. Le thé, ainsi que tous les objets de commerce envoyés en Europe, ne sont jamais empaquetés que dans du papier blanc. C'est ainsi que chez nous on peut jeter, si on le veut, l'argent par les fenêtres, mais jamais le pain, symbole vénéré par le peuple.

M. Feuillet de Conches, à qui nous empruntons ces détails, a consacré près de deux cents pages de ses *Causeries d'un curieux* à traiter ce sujet, qu'il a travaillé de longue main, avec prédilection, et pour lequel il a mis à contribution tous les voyageurs et les diplomates qui, depuis trente ans, ont visité le Céleste-Empire.

Les Chinois sont donc de passionnés amateurs d'*autographes.* Les murailles des temples de Pékin sont tapissées de pancartes, dont l'écriture est de la main des empereurs qui ont régné depuis 2,000 ans; car c'est une coutume qui remonte aux temps les plus anciens, que tout empereur, en montant sur le trône, écrive de sa propre main deux sentences à la gloire du grand *Koung-Fou-Tseu* (Confucius). L'avénement au trône n'est pas la seule circonstance où l'empereur écrive des *autographes* solennels. Dans les grandes calamités, il est d'usage que le souverain, unique médiateur entre son peuple et le ciel, écrive de sa main des prières qu'il adresse à Dieu, comme de puissance à puissance, et qu'il consacre avec des cérémonies éclatantes. Nos sinologues ont traduit plusieurs de ces prières, qui, bien entendu, comme le constatent les documents officiels, ont toutes été ponctuellement exaucées.

L'empereur Tsin-Tche-Hoang-Ti, le même qui fit construire la grande muraille, imagina quelque chose de plus : il introduisit la coutume d'écrire des lettres *autographes* au diable. Nous en dirons quelques mots au paragraphe des *Autographes singuliers.* Ajoutons que tout ce qui tombe du pinceau sacré de l'empereur, signatures, approbations ou lettres, est à l'encre rouge, qui lui est exclusivement réservée, comme l'était le vélin pourpré aux empereurs byzantins et à ceux d'Occident, à l'époque carlovingienne, et comme l'est aujourd'hui, chez nous, le papier blanc pour les affiches du gouvernement.

En Europe, le genre de curiosités qui fait l'objet de cet article a ses marchés, ses entrepôts, ses prix courants. En Chine, les reliques des hommes illustres sont considérées comme sacrées, et ne pourraient être l'objet d'un commerce patent et avoué. Mais il est, même en ce pays, des accommodements avec le ciel. Les transactions s'opèrent sous le manteau. La beauté de l'écriture entre pour une part dans l'appréciation vénale d'une pièce, car on sait en quelle estime est tenu le talent calligraphique; un aspirant au mandarinat est refusé net au concours s'il ne trace des caractères avec grâce, et, pour être admis à l'académie de Pékin, il faut être un calligraphe de premier mérite. Nous n'avons que des renseignements insuffisants sur le prix moyen des *autographes* en Chine. Cependant, nous rapporterons ici un simple fait qui donnera une idée de la frénésie autographique de ce peuple. Un petit billet de quelques mots, tracés par l'empereur Kang-Hi, contemporain de Louis XIV, a été payé 1,000 fr. de notre monnaie. C'était un de ces papiers qu'à son lever le Fils du ciel faisait passer aux courtisans qui venaient, deux fois par mois, demander de ses nouvelles. Il contenait ces simples mots :

« *Moi, je me porte bien.* »

Ce *Moi* est un vocable exclusivement réservé à l'empereur. Quelques-unes des feuilles sacrées, illustrées du *Moi* impérial, sont aujourd'hui en Europe. M. Feuillet de Conches possède une pancarte qui provient du riche cabinet du vice-roi Ki-Ing, signataire de notre premier traité avec la Chine, en 1844. C'est un chant d'amour de la main de Siuèn-Tsoung, qui régnait au IXe siècle de notre ère. Chef-d'œuvre de calligraphie, la pièce est en outre ornée de deux aquarelles délicieuses.

Comme nous l'avons dit, le goût des *autographes* est universel en Chine. Dans la plus humble chaumière comme dans le palais le plus fastueux, chez l'ignorant comme chez le lettré, les *autographes* des hommes célèbres sont encadrés à la plus belle place. Les pauvres, quand ils ne peuvent se procurer des originaux, se contentent de *fac-simile*, exécutés d'ailleurs avec une grande perfection. Il existe de nombreux recueils de ces *fac-simile.* M. Firmin Didot possède 6 vol. d'une *Isographie*, publiée à Nankin vers 1845, et où se trouve reproduite l'écriture de tous les Chinois célèbres, qui ont vécu au VIIe et au VIIIe siècle de notre ère. La Bibliothèque impériale possède aussi des recueils analogues. Toutes ces reproductions sont à fond noir et lettres blanches.

Les *autographes* des hauts personnages se sollicitent comme chez nous la croix d'honneur, et l'on en tire la même vanité. L'empereur en accorde comme récompense pour des actions d'éclat ou des actes de vertu. Un poëte, un général, un dignitaire, reçoivent avec vénération et suspendent avec orgueil dans leur maison la feuille de papier où le pinceau impérial a tracé en lettres de pourpre une ou deux lignes de félicitations. On écrit aussi sur les éventails, et, comme cet objet fait partie intégrante du costume d'un Chinois, on se procure ainsi l'innocent plaisir d'étaler à tous les yeux quelques lignes amicales d'un personnage illustre de l'empire. On peut dire que l'*autographe* est, à la Chine, le dessin par excellence, l'ornement national. Le papier ne suffit pas pour populariser l'écriture des hommes célèbres : le *fac-simile* s'étale partout et sous toutes les formes, en creux ou en relief, doré sur bois, sur des bambous; en or ou en perles, sur la soie; en peinture, sur les laques et la porcelaine, etc. Ces légendes, ces inscriptions, qu'on voit sur les éventails, sur les stores, les paravents, les tasses à thé, les vases, les laques, les caisses, ces éternels caractères chinois, dont toutes les marchandises de ce peuple sont estampillées, ne sont autre chose que des *fac-simile* d'*autographes* célèbres.

Dans la première entrevue diplomatique entre M. de Lagrenée et les hauts mandarins de Canton, à Macao, le haut commissaire impérial Ki-Ing, offrit à l'ambassadeur de France et aux principaux membres de l'ambassade des éventails d'une valeur intrinsèque d'environ 25 centimes la pièce, mais que les dignitaires de la suite de Ki-Ing paraissaient fort envier à ces heureux barbares de l'ambassade française, parce que Son Altesse y avait gracieusement écrit quelques lignes de sa main. L'un de ces éventails a été donné par Mme de Lagrenée à M. Feuillet de Conches, qui en a placé un *fac-simile*, avec traduction, dans son ouvrage.

Lors de l'entrevue dernière, l'oncle de l'empereur, voulant donner au chef de notre ambassade un témoignage précieux de son estime, lui offrit une pancarte de 3 mètres de long, sur laquelle brillait un seul caractère, gigantesque, et qu'il avait tracé de sa main : CHEOU, *longévité.* Le souhait était gracieux pour un Chinois, car la longévité a des temples dans ce pays. Enfin, il faut rappeler qu'après la signature du traité, le cadeau le plus précieux que les Chinois aient cru pouvoir offrir au roi des Français, fut une collection complète de *fac-simile* de leurs empereurs, depuis la dynastie des Hân.

Au Japon, la passion des *autographes* est poussée aussi loin qu'à la Chine, et l'on y retrouve également l'usage d'en décorer l'intérieur des édifices et des maisons, d'en orner les éventails, les coffrets, les porcelaines, etc.

COLLECTIONS CÉLÈBRES. Les grandes collections d'*autographes* datent du XVIe siècle. Alors, beaucoup d'hommes célèbres commencèrent à conserver leurs correspondances, et même à acheter des lettres et des documents; mais ces recueils étaient formés en vue des renseignements qu'ils pouvaient offrir, bien plus que pour la satisfaction de la curiosité. La Croix du Maine, l'auteur de la *Bibliothèque française*, rassembla des manuscrits innombrables, parmi lesquels se mêlaient des *autographes.* La collection monstre des frères Dupuy, tous les deux et tour à tour conservateurs de la Bibliothèque du roi, s'était formée des débris de plusieurs autres cabinets, ceux de La Croix du Maine, déjà cité, de Loménie de Brienne, de Nic. Lefebvre, des Sainte-Marthe, etc. Elle se trouve depuis 1734 à la Bibliothèque impériale, où elle forme une masse de 958 volumes, manuscrits, lettres *autographes*, documents de toutes sortes. Mlle de Gournay, fille adoptive de Montaigne, avait réuni des *autographes* précieux de saint François de Sales, du cardinal du Perron, du président Jeannin, de Balzac, de Juste-Lipse, etc., qui passèrent dans les mains de La Mothe le Vayer. Philippe de Béthune, frère puîné du grand Sully, était un amateur d'*autographes* fort passionné. Sa collection fut continuée par son fils, Hippolyte de Béthune, amateur encore plus ardent que lui. Des *autographes*, il en demandait partout, et partout on lui en donnait. La grande Mademoiselle dit, dans ses *Mémoires*, qu'elle ne peut donner copie d'une certaine lettre que lui a écrite son père, le duc d'Orléans, parce qu'elle a fait présent de l'original à M. de Béthune. Cette collection incomparable est à la Bibliothèque impériale. Peiresc, l'illustre savant du XVIIe siècle, appelé par Bayle *le procureur général de la littérature*, entretenait une correspondance avec tous les hommes célèbres du monde entier, et conservait précieusement toutes les lettres qui lui étaient adressées. A sa mort, sa nièce alluma pendant six mois son feu et se fit des papillotes avec cette précieuse correspondance. Néanmoins, la Bibliothèque impériale en possède 10 volumes, celle de Carpentras 86 volumes, et il y en a beaucoup d'autres dispersés dans diverses collections. Or, parmi les lettres qui restent, on en trouve de Galilée, Campanella, Malherbe, Papire Masson, Scaliger, Nostradamus fils, Saumaise, Gassendi. On voit à la bibliothèque de Besançon la correspondance privée du cardinal Granvelle, renfermée en plusieurs portefeuilles. Le président de Lamoignon a rassemblé une grande quantité de manuscrits et de lettres *autographes*, dont le plus grand nombre passa plus tard dans le cabinet de M. Villenave. La collection des historiographes Godefroy, si riche en pièces diverses sur l'histoire de France et en lettres *autographes*, est un des trésors de la bibliothèque de l'Institut. Les papiers de Mazarin, si nombreux et si précieux, sont disséminés dans plusieurs dépôts publics : le ministère des affaires étrangères possède plusieurs centaines de volumes de la correspondance diplomatique du cardinal, et la Bibliothèque impériale une série de ses carnets. Dans le même établissement sont déposées les archives de Baluze, du président de Mesmes, de Philibert de La Mare, de l'abbé de Dangeau, de Huet, des d'Hozier, enfin l'immense collection connue sous le nom de *fonds Gaignière*, composée de curiosités de tout genre, et où se trouvent 150 énormes volumes d'*autographes.*

Nous ne pouvons qu'indiquer par les noms de leurs possesseurs les principales collections qui se sont formées en France au XIXe siècle.

COLLECTIONS DISPERSÉES. MM. Barbier, bibliothécaire du conseil d'Etat; Bruyère-Chalabre; comtesse Boni de Castellane; Auguis et Monmerqué, membres de l'Institut; Auger, membre de l'Académie française; Duriez, de Lille; Venderbourg, littérateur; Brial, ancien bénédictin; Chabrol; Jacob; Andry; Peuchet, homme de lettres; Moëtte; Ledru; Bourdillon; Chésy; de Courcelles; l'abbé Lécuy; Aimé-Martin; Bérard, député; Boblet; Capelle; le baron de Chassiron; le marquis de Châteaugiron; la marquise de Dolomieu : Du-